

## Table des matières

I.	INTRODUCTION .....	2
A.	Le rapport d'orientation budgétaire et le débat.....	2
B.	Le contexte économique .....	3
1.	Un aperçu du contexte économique.....	3
2.	Pour les collectivités territoriales .....	5
C.	Le contexte local : les transferts de compétences à la Métropole .....	6
II.	BILAN FINANCIER.....	8
A.	Les masses budgétaires.....	8
B.	Les soldes financiers .....	8
III.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	9
A.	Les recettes de fonctionnement .....	9
1.	Les concours financiers de l'Etat (chapitre 74) .....	9
2.	Les recettes fiscales (chapitre 73).....	11
3.	Autres recettes (chapitre 70 et 75) .....	13
B.	Les dépenses de fonctionnement.....	13
1.	Dépenses de personnel (chapitre 012) : .....	14
2.	Les charges à caractère général (chapitre 011).....	16
3.	Les subventions et autres charges de gestion (chapitre 65).....	17
IV.	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	17
A.	Recettes d'investissement.....	17
1.	Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) .....	17
2.	Subventions d'équipement .....	18
B.	Dépenses d'investissement.....	18
1.	Les investissements 2018 .....	19
2.	Programmation des investissements 2019 portés par la commune .....	20
3.	Programmation des investissements 2019 portés par les partenaires .....	20
V.	LA DETTE.....	21
A.	Encours de dette.....	21
B.	Annuité de dette.....	21
C.	Ratio de désendettement .....	22
VI.	LES BUDGETS ANNEXES .....	23
A.	L'Abbaye de Silvacane .....	23
1.	Le budget Abbaye .....	23
2.	Le budget Boutique .....	24
B.	Le village de vacances de la Baume.....	25
VII.	CONCLUSION.....	26

## I. INTRODUCTION

### A. Le rapport d'orientation budgétaire et le débat

#### **Article L2312-1 et D 2312-3 du CGCT (loi NOTRE du 7 Aout 2015)**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport comporte les informations suivantes :

1° **Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.** Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière **de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.**

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière **de programmation d'investissement** comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à **la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre **d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.**

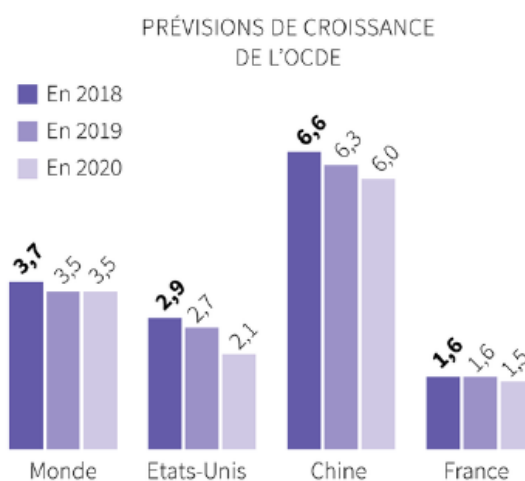
En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

## B. Le contexte économique

### 1. Un aperçu du contexte économique

#### Une croissance économique mondiale sous tensions

Après avoir atteint un pic en 2017, la croissance mondiale marque des signes d'essoufflement en 2018 qui sont les prémises d'un ralentissement plus marqué du PIB mondial en 2019 et 2020. Pour l'OCDE, la croissance économique mondial devrait atteindre 3,7% en 2018 pour chuter ensuite de 0,2 point en 2019 et 2020.

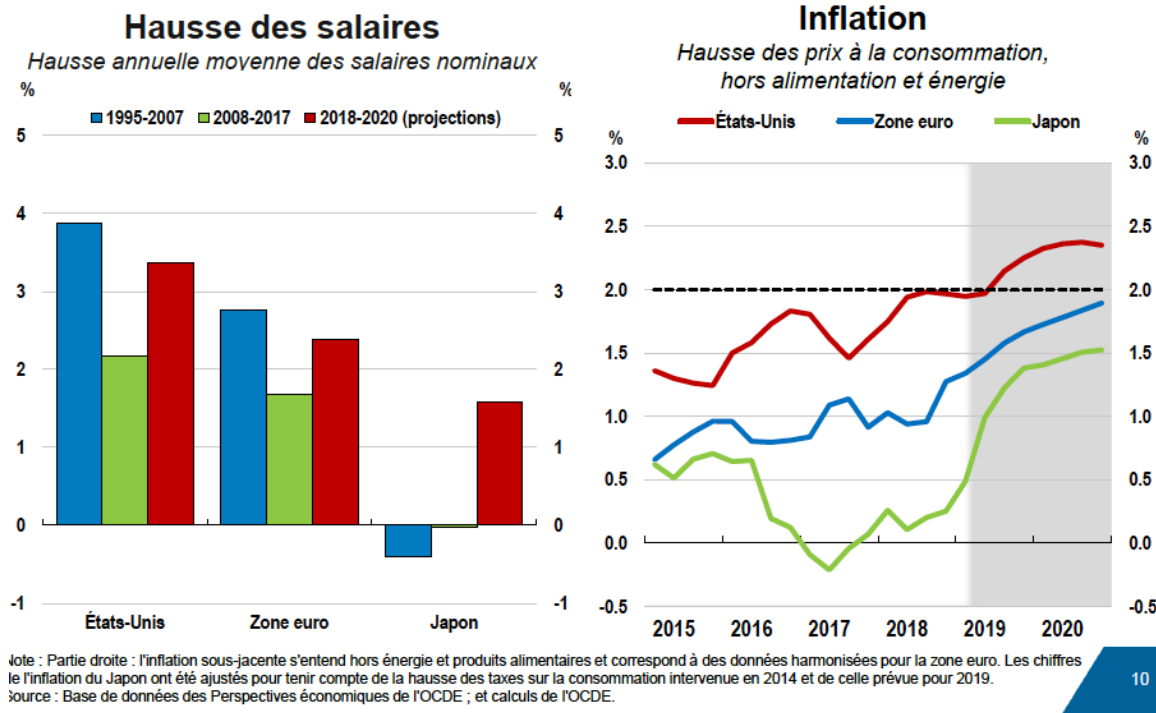


Infographie Le Monde, « L'OCDE estime que la croissance mondiale va ralentir en 2019, Le Monde, 21/11/2018

« L'économie mondiale navigue dans des eaux agitées » et « une accumulation de risques pourrait créer les conditions d'un atterrissage plus rude que prévu » a déclaré la chef économiste de l'OCDE lors de la présentation des prévisions pour 2019 et 2020 (Le Monde, 21/11/2018).

Les principaux risques sont :

- **Une aggravation des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis** pourrait peser négativement sur le commerce mondial, attiser l'inflation et peser sur la croissance mondiale. L'augmentation des taxes douanières imposées par D. Trump sur 250 milliards de \$ de produits chinois importés et les menaces de mesures de rétorsion brandies par les autorités chinoises jouent déjà en ce sens.
- **Un resserrement des politiques monétaires** avec une augmentation des taux d'intérêt rendue nécessaire par la menace d'une reprise de l'inflation et d'une augmentation des salaires en particulier aux États-Unis où le taux de chômage est au plus bas et où bon nombre de secteurs économiques peinent à recruter de la main d'œuvre.

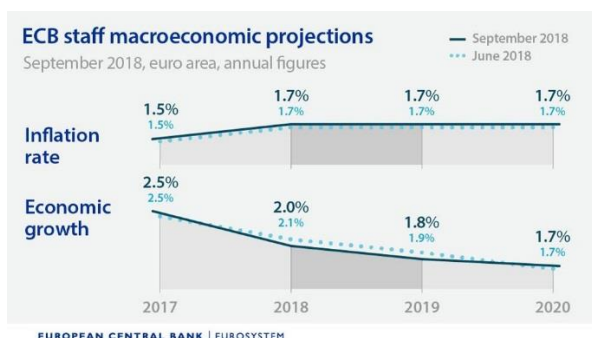


Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Diaporama de présentation, 21/11/2018

La FED a déjà agi en ce sens en relevant ses taux directeurs. Dans la zone euro, la BCE a commencé à réduire la voilure en ce qui concerne sa politique d'assouplissement monétaire (politique dite de quantitative easing) en réduisant en octobre ses achats mensuels de dettes privées et publiques de 30 à 15 milliards d'€, annonçant qu'elle y mettrait fin au terme de l'année 2018.

➤ **Un dynamisme affaibli de la zone euro qui pourrait être fragilisé par le Brexit et la politique budgétaire menée en Italie.**

Si la zone euro a bénéficié d'un sursaut de la croissance économique en 2017, elle subit aussi une nette décélération de son activité économique en 2018 s'expliquant en très grande partie par un environnement international peu porteur. Se calant sur la tendance de l'économie mondiale, la croissance économique de la zone euro devrait ralentir en 2019 et 2020. Ainsi, selon les prévisions de la BCE, la croissance économique de la zone euro devrait atteindre 1,8% en 2019 et perdre 0,1 point en 2020.



Si les prévisions de la BCE en termes d'inflation estiment que celle-ci restera cantonnée en dessous de 2% et qu'elle assure que ses taux directeurs resteront inchangés sur une bonne partie de l'année 2019, toute accélération de la hausse des prix pourrait l'obliger à les augmenter ce qui pourrait freiner consommation et investissement en rendant le recours au crédit plus coûteux.

D'autres incertitudes sont sources d'inquiétudes à propos de la croissance future de la zone euro.

Il s'agit d'abord de l'issue du vote du parlement britannique à propos de l'accord sur des conditions de sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne. Son rejet pourrait avoir des conséquences néfastes (celles-ci se sont déjà manifestées) sur l'économie anglaise et partant sur le niveau de croissance de la zone euro.

Ensuite, le projet de budget présenté par le gouvernement italien et rejeté par la commission européenne pourrait avoir comme conséquence une augmentation des taux d'intérêt demandés à l'État italien ce qui entraînerait un gonflement de sa dette déjà élevée (plus de 130% de son PIB) qui pourrait être à l'origine d'une nouvelle crise des dettes souveraines dans la zone euro et plus globalement d'une nouvelle crise politique de la zone euro.

### **Quelles perspectives pour l'économie française ?**

Si en 2017, la France a enregistré sa meilleure croissance (2,3 %) depuis dix ans avec un investissement des entreprises et des créations d'emplois au plus haut depuis 2007, un investissement des ménages affichant sa plus forte croissance depuis 1999 et une contribution du commerce extérieur positive pour la première fois en cinq ans, les perspectives pour l'année en cours et les deux suivantes s'avèrent moins favorables.

L'année 2018 devrait se terminer sur une croissance économique de l'ordre de 1,7 à 1,8 %.

Selon L'OFCE, cette faible croissance s'explique par une mauvaise performance de la consommation des ménages conséquence directe du choc fiscal de début d'année. Le pouvoir d'achat des ménages a reculé de 0,5% au premier trimestre du fait de la hausse de la fiscalité directe (hausse de la CSG non compensée intégralement par la baisse des cotisations salariés) et de la fiscalité indirecte (taxes tabac et hydrocarbures). Si le pouvoir d'achat s'est redressé au cours du second trimestre (+ 0,7%), la hausse du taux d'épargne a débouché sur une faible croissance de la consommation des ménages (0,2%).

En 2019, la reprise devrait perdurer sous l'effet de la bonne tenue de la masse salariale, de l'augmentation des revenus du capital et d'une augmentation du pouvoir d'achat des ménages (pouvoir d'achat qui devrait également s'améliorer suite aux annonces faites par le Président de la République le 10 décembre 2018 : augmentation du revenu des personnes au Smic au travers de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires...). La croissance économique pourrait atteindre 1.8% en 2019.

## **2. Pour les collectivités territoriales**

**L'année 2018 a été marquée par :**

- La mise en place des contrats financiers « Etat-Collectivités » pour toutes les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016 étaient supérieures à 60 millions d'euros. Ces collectivités sont soumises à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an pendant trois ans.
- La première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables.

## **Le projet de loi de finances 2019 (PLF 2019) ne présente pas de véritable changement pour les collectivités locales.**

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) des communes et des départements est maintenue à hauteur de 26,9 milliards €. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le premier trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.

Toutefois, le dégrèvement de la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%), pour un montant de 3,8 milliards (après 3,2 milliards en 2018), est bien confirmé.

La troisième tranche interviendra en 2020, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages.

La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

En ce qui concerne la compensation pour les communes, l'une des pistes du gouvernement serait un transfert vers les communes de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements et les intercommunalités.

### **C. Le contexte local : les transferts de compétences à la Métropole**

Depuis le 1er janvier 2018, et selon les dispositions de la loi NOTRe, la Métropole exerce toutes les compétences obligatoires métropolitaines qui étaient jusqu'alors exercées par les communes, à l'exception de la voirie.

Par conséquent, depuis le 1er janvier 2018 la commune de la Roque d'Anthéron, a transféré à la Métropole les compétences suivantes :

- **Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique.**
- **Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme**
- **Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale**
- **Assainissement**
- **Eau potable**
- **Eaux Pluviales**
- **Services d'incendie et de secours**
- **Service public de défense extérieure contre l'incendie**
- **Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz**
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Les charges liées à ces transferts de compétences sont imputées sur l'attribution de compensation de la commune (AC) en 2018 selon le tableau ci-dessous.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'exercice des compétences transférées à la Métropole se fait selon deux modalités :

1. Transfert plein et entier lorsque cela a été possible ;
2. Mise en place de conventions de gestion permettant à la Métropole « compétente » dans un domaine de confier à titre transitoire la gestion de la compétence à la commune pour une durée limitée.

En 2019 cette seconde modalité concerne quatre compétences transférées pour lesquelles des avenants aux conventions de gestions initiales de 2018 vont prolonger ce mode de gestion d'une année.

Les missions et tâches confiées à la Commune dans ces conventions seront exécutées en contrepartie d'une prise en charge des coûts correspondants par la Métropole.

Compétences	Evaluation des charges transférées : rapport définitif de la CLECT	Mode de gestion de la compétence au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
<b>Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale</b>	727 €	Commune : convention de gestion
<b>Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</b>	39 284 €	Commune : convention de gestion
<b>Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale</b>	27 322 €	Métropole
<b>Assainissement / eau</b>	0	Métropole : transfert des DSP et des budgets annexes
<b>Eaux Pluviales</b>	37 730 €	Commune : convention de gestion
<b>Services d'incendie et de secours</b>	221 958 € (contribution SDIS)	Métropole
<b>Service public de défense extérieure contre l'incendie</b>	13 371 €	Commune : convention de gestion
<b>Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz</b>	638 € (contribution SMED)	Métropole
<b>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations</b>	26 283 €	Métropole
<b>TOTAL charges évaluées CLECT</b>	<b>367 313 €</b>	
<b>TOTAL AC 2018</b>	<b>1 360 868 €</b>	

Le périmètre et le champ des compétences de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont amenés à évoluer d'ici 2020.

En effet, dès la mi-novembre, Pierre Dartout, le Préfet des Bouches-du-Rhône a lancé une concertation portant sur l'opportunité d'une fusion intégrale de la Métropole avec le Département, selon la lettre de mission que lui a adressé le Premier Ministre.

Le périmètre, les compétences de la future entité, la fiscalité et le mode d'élection des conseillers métropolitains sont d'ores et déjà débattus.

## II. BILAN FINANCIER

### A. Les masses budgétaires

2015 : Produit exceptionnel de cession (ZAD du Grand Pont 885 472 €)



	2015	2016	2017	CA prévisionnel 2018
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	7 340 679	6 665 572	6 277 936	6 082 820
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	5 882 179	5 659 797	5 772 513	5 514 912
<i>dont intérêts de la dette</i>	105 553	99 201	94 769	84 760
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	2 812 975	2 945 274	2 966 300	3 646 235
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	4 050 032	2 156 661	6 680 351	4 397 084
<i>dont capital de la dette</i>	159 585	129 655	134 767	140 084

### B. Les soldes financiers

	2015	2016	2017	CA prévisionnel 2018
Epargne de gestion	678 581	1 104 826	600 192	653 677
Epargne brute	573 027	1 005 625	505 422	567 908
Epargne nette	413 442	875 970	370 655	427 824
Taux d'épargne brute(%)	8.88%	15.09%	8.05%	9.35%

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

**EG = EB + intérêts de la dette**

**Epargne brute** = C'est donc l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette.

**EB = EG – intérêts de la dette**

**Epargne nette** = Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et la somme des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement en capital de la dette. C'est donc l'épargne brute minorée des montants de remboursement en capital de la dette.

**EN = EB – remboursement en capital de la dette**



### III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A. Les recettes de fonctionnement

##### Evolution des recettes de fonctionnement sur les dernières années

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	7 340 679	0	1 341
2016	6 665 572	-9,2 %	1 209
2017	6 277 936	-5,82 %	1 130
CA prévisionnel 2018	6 082 820	-3,11 %	1 095
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-17%</b>		

#### 1. Les concours financiers de l'Etat (chapitre 74)

Les recettes du chapitre 74 (la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations comme les subventions de la CAF).

2015	2016	2017	2018
1 552 697	1 434 626	976 350	1 076 064
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-30.6%</b>		

##### a) Les compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
74833 compensation au titre de la CET	58 130,00 €	49 299,00 €	15 343,00 €	0
74834 compensation au titre de TF	26 617,00 €	22 149,00 €	13 357,00 €	10 361 €
74835 compensation au titre de TH	105 024,00 €	86 812,00 €	119 658,00 €	121 042 €
<b>Total</b>	<b>189 771,00 €</b>	<b>158 260,00 €</b>	<b>148 358,00 €</b>	<b>131 403 €</b>
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-30.7%</b>			

##### b) La Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dans le PLF 2019 l'enveloppe de la DGF est stable pour la deuxième année consécutive soit 26.95 Md€.

Pour les communes le mode de calcul est inchangé pour la dotation forfaitaire :

Dotation forfaitaire N

=

Dotation forfaitaire N-1

+/-

Variation de la population DGF 2019/2018

-

Ecrêtement si le potentiel fiscal / habitant > à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant

Pour la commune la DGF se compose de la manière suivante :

DGF composantes	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	DOB 2019
Dotation forfaitaire 7411	954 340 €	809 468 €	677 617 €	592 601 €	579 119 €	563 476€
Dotation de solidarité rurale 74121	154 248 €	178 914 €	208 058 €	243 700€	164 986 €	87 136 €
Dotation nationale de péréquation 74127	16 353 €	- €	- €	31 137 €	11 251 €	12 859 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 124 941 €</b>	<b>988 382 €</b>	<b>885 675€</b>	<b>867 438 €</b>	<b>755 356 €</b>	<b>663 471 €</b>
<b>Evolution 2014/2019</b>	<b>-41%</b>					

On constate une baisse de la DGF **de 369 585 €** de 2014 à 2018.

Depuis 2018 la commune n'est plus éligible à **la part bourg centre de la Dotation de Solidarité Rurale.**

En effet, un des critères d'éligibilité à la fraction bourg centre est que le chef lieux de canton soit une commune de moins de 10 000 habitants.

Or cette année ce chef-lieu de canton, la commune de Pélissanne, a dépassé les 10 000 habitants.

Par conséquent la commune en 2018 a perdu 82 073 € sur 164 146 € (le montant est diminué de 50% la première année d'inéligibilité puis de 100 % la seconde année).

En 2019 elle ne touchera plus cette part bourg centre de la DSR (perte de 164 146€) et touchera uniquement la part péréquation évaluée ce jour à 87 136 € pour 2019.

## 2. Les recettes fiscales (chapitre 73)

**Produits de la fiscalité directe** : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

2015	2016	2017	CA 2018
1 957 033	1 950 881	1 983 871	2 007 690
<b>Evolution 2015/2018</b>		<b>+2.5%</b>	

### TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2015	5 247 373	0	744 077	0	14,18 %	0
2016	5 116 523	-2,49 %	725 523	-2,49 %	14,18 %	0 %
2017	5 232 317	2,26 %	741 943	2,26 %	14,18 %	0 %
2018	5 299 000	1,27 %	751 398	1,27 %	14,18 %	0 %

### TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2015	5 209 833	0	1 162 835	0	22,32 %	0
2016	5 264 439	1,05 %	1 175 023	1,05 %	22,32 %	0 %
2017	5 337 304	1,38 %	1 191 286	1,38 %	22,32 %	0 %
2018	5 400 000	1,17 %	1 205 280	1,17 %	22,32 %	0 %

### TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2015	114 171	0	50 121	0	43,9 %	0
2016	114 658	0,43 %	50 335	0,43 %	43,9 %	0 %
2017	115 357	0,61 %	50 642	0,61 %	43,9 %	0 %
2018	116 200	0,73 %	51 012	0,73 %	43,9 %	0 %

### Ratio produits des impositions directes/ population (2016)

Commune de la Roque d'Anthéron	355 €
Commune rurale -10 000 hab	333 €

**Produits de la fiscalité indirecte** : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (La taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation...)

2015	2016	2017	2018
2 055 857	2 147 941	2 150 105	1 816 442
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-11.6%</b>		

### Détails des recettes du chapitre 73

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
<b>Chapitre 73 dont TH et TF (73111)</b>	<b>4 018 618,46 €</b>	<b>4 103 664,74 €</b>	<b>4 148 176,48 €</b>	<b>3 823 134€</b>
<b>AC Métropole (73211)</b>	1 963 761€	1 953 951 €	1 978 514 €	2 007 690 €
<b>DSC Métropole (7322)</b>	1 605 583€	1 674 433 €	1 674 433,00 €	1 360 868 €
<b>Autres droits de place et taxes (7336, 7343, 7351, 7355, 7388 )</b>	117 763€	53 748 €	53 748,00 €	0
<b>Taxe additionnelle droits de mutations (7381)</b>	166 601,38 €	258 459,59 €	162 838 €	189 416 €
<b>FPIC</b>	165 910,08 €	163 073,15 €	196 218 €	175 900 €
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-4.8%</b>			88 697 €
		88 697 €	62 868 €	89 260 €

**Les projections de recettes fiscales 2019 tiennent compte des hypothèses suivantes :**

**Revalorisation forfaitaire des bases fiscales suivant l'inflation** constatée selon évolution de l'indice des prix à la consommation provisoire novembre 2018

**Pas de hausse des taux de fiscalité** prévue en 2019

En 2019, les taux d'imposition communaux seront maintenus, il sera donc proposé le vote des taux suivants :

Pour la taxe d'habitation **14,18 %**

Pour la taxe du foncier bâti **22,32 %**

Pour la taxe du foncier non bâti **43,9 %**

**Poursuite du dégrèvement pour la TH.**

**Reversement par la Métropole d'une AC stable/ 2018 si pas de nouveaux transferts de compétences en 2019.**

### 3. Autres recettes (chapitre 70 et 75)

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
chapitre 70 produits des services ,du domaine	309 975 €	399 617 €	357 452 €	338 072 €
<b>dont</b>				
70323 redevance occupation du domaine public	13 325 €	14 967 €	11 713 €	12 000€
7062 redevance service culturel	43 580 €	32 126 €	39 896 €	40 000 €
70631 redevance service sportif	3 402 €	3 717 €	4 032 €	725 €
70632 redevance de loisirs	37 371 €	62 699 €	64 570 €	242 000 €
7067 périscolaire	139 324 €	211 748 €	179 061 €	
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>+9%</b>			
chapitre 75 autres produits de gestion	422 563 €	582 072 €	581 949 €	600 000 €
<b>dont</b>				
752 revenus des immeubles	398 500 €	411 035 €	409 427 €	402 000 €
7551 excédent budget abbaye		150 000 €	150 000 €	174 000 €
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>+41.9%</b>			

En 2019 une attention particulière sera portée aux revenus des immeubles : application de la révision des loyers initiée en 2018 pour les logements du domaine public communal (+20 000 attendus en 2019), travail à venir sur les tarifs et la gestion du patrimoine (vente, locations ...), mise à disposition de la cuisine centrale au prestataire API qui génère des recettes (+7 000 euros attendus).

## B. Les dépenses de fonctionnement

### Evolution des dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2015	5 882 179	0	1 074
2016	5 659 797	-3,78 %	1 026
2017	5 772 513	1,99 %	1 039
CA prévisionnel 2018	5 514 912	-4,46 %	993
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-6.2%</b>		

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissées de 4.4 % entre 2017 et 2018 alors que la loi de programmation des finances publiques fixe un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements pour les années 2018 à 2022 à + 1,2 % par an.

1. Dépenses de personnel (chapitre 012) :

**Evolution des dépenses de personnel**

charges de personnel nettes (chapitre 012-013)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA prévisionnel 2018
Rémunération principale +non titulaires (64111+64131)	1 807 869,03 €	1 755 569,06 €	1 853 785,33 €	1 896 620 €
NBI, SFT, Autres indemnités (64112+64118+64138)	306 075,96 €	280 173,62 €	282 410,09 €	316 781 €
Cotisations retraite (6453)	517 005,58 €	503 254,46 €	517 056,21 €	518 564 €
Cotisations Urssaf (6451)	330 355,26 €	321 552,51 €	343 880,11 €	333 917 €
Cotisations assurances du personnel (6455)	100 287,59 €	101 532,96 €	96 904,14 €	91 573 €
Cotisations CDG FPT(6336)	45 162,94 €	41 810,52 €	43 839,25 €	41 312 €
Divers autres	266 404,92 €	268 961,22 €	245 474,47€	212 233 €
<b>total chapitre 012</b>	<b>3 373 161,28 €</b>	<b>3 272 854,35 €</b>	<b>3 383 349,61€</b>	<b>3 411 000€</b>
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>+1.1%</b>			

**Evolution des effectifs de la commune**

	AU 31/12/2015	AU 31/12/2016	AU 31/12/2017	AU 28/11/2018
Titulaires	84	79	80	82
Stagiaires	1	1	2	0
Contractuels	3	9	9	9
CAE	3	3	0	3
Emploi Avenir	3	1	0	0
Apprentis	2	1	2	1
Prof Musique (A.A. ou contracts)	8	9	9	7
Vacataires NAP	11	7	0	0
Services Civiques	0	3	2	0
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>115</u></b>	<b><u>113</u></b>	<b><u>104</u></b>	<b><u>102</u></b>

En 2018 : 1 départ à la retraite non remplacé

En 2019 : 5 départs en retraites sont prévus dont deux seront remplacés.

**Sur la commune de la Roque d'Anthéron les dépenses du chapitre 012 sont restées stables entre 2017 et 2018.**

*a) Les dispositions nationales annoncées pour 2019*

- **Le maintien de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat**

1 agent concerné en 2018 sur la commune

- **Le retour du PPCR en 2019**

L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations.

Trois points sont à distinguer pour le PPCR :

- ✓ La refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) qui intervient entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 en fonction de la catégorie (A, B ou C) et en fonction du cadre d'emplois. En contrepartie de ces points d'indices majorés, il sera appliqué aux fonctionnaires un abattement sur tout ou partie des indemnités ( c'est le transfert primes/points).
- ✓ **La réorganisation des carrières** à compter du 01/01/2017 pour l'ensemble des cadres d'emplois (catégories A, B et C).
- ✓ **La création d'une cadence unique d'avancement d'échelon** et la suppression de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale (ou au choix) et à l'ancienneté maximale.

La mise en oeuvre des mesures statutaires et indiciaires prévues dans le cadre du protocole PPCR, à compter du 1er janvier 2018, a été décalée d'une année par 3 décrets de décembre 2017. Ces mesures s'appliqueront donc en janvier 2019 et concerneront :

- Le reclassement / revalorisation cat A/ B/C
- L'abattement supplémentaire sur les primes pour les agents titulaires A (seconde partie du transfert primes/points)

- **Aucune augmentation annoncée à ce jour de la valeur du point d'indice**

*b) Les prévisions communales 2019*

**Une révision des modalités d'aménagement du temps de travail** : dans les services municipaux les modalités du temps de travail ont été adaptées à la réglementation et formalisées dans un protocole applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour se conformer à la législation la journée locale a été supprimée et la journée de solidarité devra être effectuée.

**Une revalorisation du régime indemnitaire** : la commune souhaite en 2019 revaloriser le régime indemnitaire sous réserve des crédits budgétaires nécessaires au BP 2019.

**La poursuite de la maîtrise des heures supplémentaires :**

	2015	2016	2017	2018
HS	30 884	16 980	34 966	7 081
HC	17 952	5 523	10 867	6 645
<b>TOTAL</b>	<b>48 836 €</b>	<b>22 503 €</b>	<b>45 833 €</b>	<b>13 726 €</b>

**La reconduction de la protection sociale complémentaire (nouveaux contrats de groupe en janvier 2019) :**

- **Participation mutuelle santé** : 50€/mois et par agent
- **Participation prévoyance** : 10€/mois et par agent

**Une augmentation des cotisations 2019 pour le CNAS**

Cotisation CNAS/agent	2018	2019
Actif	205€	207€
Retraité	133.25€	134.50€

**Le maintien des Chèques Shop'in en 2019**

25 € par agent et pour chaque enfant jusqu'à 12 ans.

**Le budget prévisionnel pour le chapitre 012 en 2019 s'élève à : 3 400 000 € soit le même montant que le CA 2018 (Pour rappel BP 2018 : 3 527 659€)**

La collectivité va donc faire un effort conséquent sur ses dépenses de personnel en 2019 car ces dernières qui devraient évoluer d'environ 2%/ an (effet GVT et PPCR) vont rester stables. Ceci est dû principalement au non remplacement de départs en retraite.

**2. Les charges à caractère général (chapitre 011)**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
Chapitre 011	1 399 489,21 €	1 241 428,70 €	1 156 961 €	1 271 429 €
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>- 9%</b>			

**On constate donc une baisse importante des charges à caractère général du chapitre 011 depuis 2015.**

Comme annoncé lors du DOB 2018 une augmentation de ces charges à caractère général est constatée entre 2017 et 2018 (9.8%). Elle est due à l'intégration des charges de fonctionnement du complexe sportif et culturel, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché des assurances, aux honoraires d'avocats...



**Pour 2019 la prévision budgétaire tiendra compte d'une baisse de certaines dépenses.**

Des recherches d'économie sont déjà en cours depuis 2018 : renégociation de certains marchés comme celui des assurances qui s'appliquera dès janvier 2019 (- 54 318 €) ; optimisation du parc automobile prévue en 2019, baisse des honoraires d'avocat et des frais liés aux fêtes et cérémonies.

**3. Les subventions et autres charges de gestion (chapitre 65)**

	2015	2016	2017	2018
Subventions versées (art 657)	618 618	707 537	695 480	607 530
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-1.7%</b>			

	2015	2016	2017	2018
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	115 462	111 826	118 285	112 250
<b>Evolution 2015/2018</b>	<b>-2.7%</b>			

**En 2019 un effort sera réalisé sur les subventions de fonctionnement aux associations.**

Pour mémoire, le conseil municipal a par délibération du 29 juin 2017 diminué les taux des indemnités de fonction des élus (pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) afin d'annuler l'effet de deux revalorisations successives du point d'indice (+0.6% en 2016 et +0.6% en 2017) contribuant ainsi à l'effort d'économie budgétaire.

**IV. SECTION D'INVESTISSEMENT**

**A. Recettes d'investissement**

**1. Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est une dotation d'investissement basée sur les investissements des collectivités. Il a pour objet de compenser de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquittée sur leurs dépenses réelles d'investissement (c'est-à-dire les dépenses d'investissement TTC) et qu'ils ne peuvent directement récupérer par la voie fiscale. Le taux de FCTVA est fixé à 16,404 % pour ceux réalisés à compter du 1er janvier 2015.

**Le PLF pour 2018 prévoyait une réforme de la gestion du FCTVA à compter de 2019** consistant à automatiser la gestion du FCTVA.

Cette réforme est reportée d'un an par le PLF 2019.

Pour la commune le montant du FCTVA suit les investissements de l'année (N-1)

FCTVA	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
Art 10222	540 781€	606 086 €	317 981 €	1 008 000 €

En 2019 le montant du FCTVA sera bien moins élevé qu'en 2018 car il dépendra des dépenses d'investissements de l'année (N-1) soit de l'année 2018 qui sont moins conséquentes qu'en 2017.

## 2. Subventions d'équipement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
subvention d'investissement (chapitre 13)	2 227 970 €	2 304 083€	2 612 000€	2 562 784€

## B. Dépenses d'investissement

### Un niveau d'investissement conséquent :

	2014	2015	2016	2017	CA 2018	TOTAL PPI 2014/2018
Total des dépenses réelles d'investissement	3 755 958	4 050 032	2 156 661	6 680 351	4 397 084	20 237 384
Dont Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	3 535 044	3 886 627	2 013 644	6 545 069	4 257 000	

Dépenses d'équipement brut / population	Ville de Roque-la	Communes rurales - Moins de 10 000
2015	710	268
2016	365	273
2017	1 178	

### Financé pour moitié par les subventions d'équipement :

	2014	2015	2016	2017	CA 2018	TOTAL SUBVENTIONS 2014/2018
Total des recettes réelles d'investissement	889 950	2 812 975	2 945 274	2 966 300	3 646 235	10 287 102
Dont Subventions perçues (chap 13)	504 452	2 227 971	2 304 084	2 612 360	2 638 235	

## Tableau de financement des investissements

	2015	2016	2017	2018	TOTAL	%
Epargne nette (a)	413 442	875 970	370 655	427 824	<b>2 087 891</b>	13.45%
FCTVA (b)	540 782	606 087	317 982	1 008 000	<b>2 472 851</b>	15.93%
Autres recettes (c)	44 223	35 104	35 959	75 451	<b>190 737</b>	1.22%
Produit de cessions (d)	885 472	150	0	171 543	<b>1 057 165</b>	6.81%
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	1 883 919	1 517 311	724 595	1 682 818	<b>5 808 643</b>	<b>37.41%</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	2 227 971	2 304 084	2 612 360	2 562 784	<b>9 707 199</b>	<b>62.59%</b>
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	<b>0</b>	0%
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	4 111 890	3 821 394	3 336 955	4 245 602	<b>15 515 841</b>	<b>100%</b>

### 1. Les investissements 2018

Chapitres	CA 2018 prévisionnel
20 Immobilisations incorporelles	227 000 €
21 Immobilisations corporelles	330 000 €
23 Immobilisations en cours	3 700 000€
<b>TOTAL</b>	<b>4 257 000 €</b>

Les réalisations les plus importantes de cette année 2018 sont les suivantes :

#### Travaux

Achèvement de deux grosses opérations :

- Complexe sportif et culturel Marcel Pagnol
- Travaux de VRD bd de la paix et libération

Mais aussi :

- Voirie : MO et relevé topo pour la réalisation des VRD rue de la Rabassière et Kennedy
- Réfection des tennis du Pijoret
- Restauration du monument aux morts

#### Equipements :

- Vidéo-protection (commune et écoles) en cours
- Equipement du complexe sportif et culturel
- Tentes et barnums pour les manifestations

#### Etudes :

- Etude de faisabilité, de programmation et diagnostics pour l'opération de l'école de musique, la médiathèque et l'hôtel de ville
- Etude pour les panneaux signalétiques d'information locale
- MO pour l'aménagement du local du CCF au parc des Adrets
- Etude de faisabilité de la rénovation du stade Bouchard

- Etude urbaine du quartier des aires Nord
- Etude pour la mise en oeuvre de l'Adap à l'Abbaye de Silvacane
- Lancement des Diagnostics énergétiques et études de rénovation : École Paul Claudel –École Peguy -Logement cimetière - Ancienne mairie- logement de la poste

## 2. Programmation des investissements 2019 portés par la commune

### Travaux

- Travaux local du CCF
- Travaux de réfection de la toiture de l'église Saint-Louis
- Travaux de drainage au cimetière
- Travaux de rénovation de l'éclairage public tranche 1 (2018/2019)
- Travaux de voirie : rue de la Liberté, rue Maréchal Juin, chemin de Saint Denis
- Parking Place Mermoz
- Borne à incendie Saint-Anne
- Travaux de mise en sécurité extérieure de la Base des Iscles
- École Peguy - Acquisition jeux + Mise en sécurité de l'aire de jeu av de l'Europe Unie
- École Victor Hugo - Mise en sécurité de sol de la cour et préau
- Garde-corps extérieur cuisine centrale
- Installation d'une borne escamotable à la Maison de l'Enfance
- Rénovation énergétique : logement de la poste (menuiseries), logement Peguy (menuiseries et chauffage)

### Equipements

- Signalétique commerce local
- Radars pédagogiques
- Acquisition d'équipement sécurité et lumière pour l'abbaye de Silvacane
- Acquisition d'équipement pour la Galerie Musée

### Etudes

- Programmation rénovation Stade Bouchard

## 3. Programmation des investissements 2019 portés par les partenaires

### Métropole :

- Assainissement et eau : STEP du Barcot, réseau eau potable Sainte-Anne
- Voirie : avenue de la Durance et rue Paul Onoratini
- ZAC 1 (amélioration) et 2 (fin des travaux)

### Conseil départemental 13 :

- Etudes nouvelle gendarmerie

### 13 Habitat :

- Rénovation énergétique de 60 logements du « Trou de Magnan » sous réserve de l'accord de 50% au moins des résidents (en cours)

### IME le Colombier : Rénovation de l'établissement

## V. LA DETTE

### A. Encours de dette

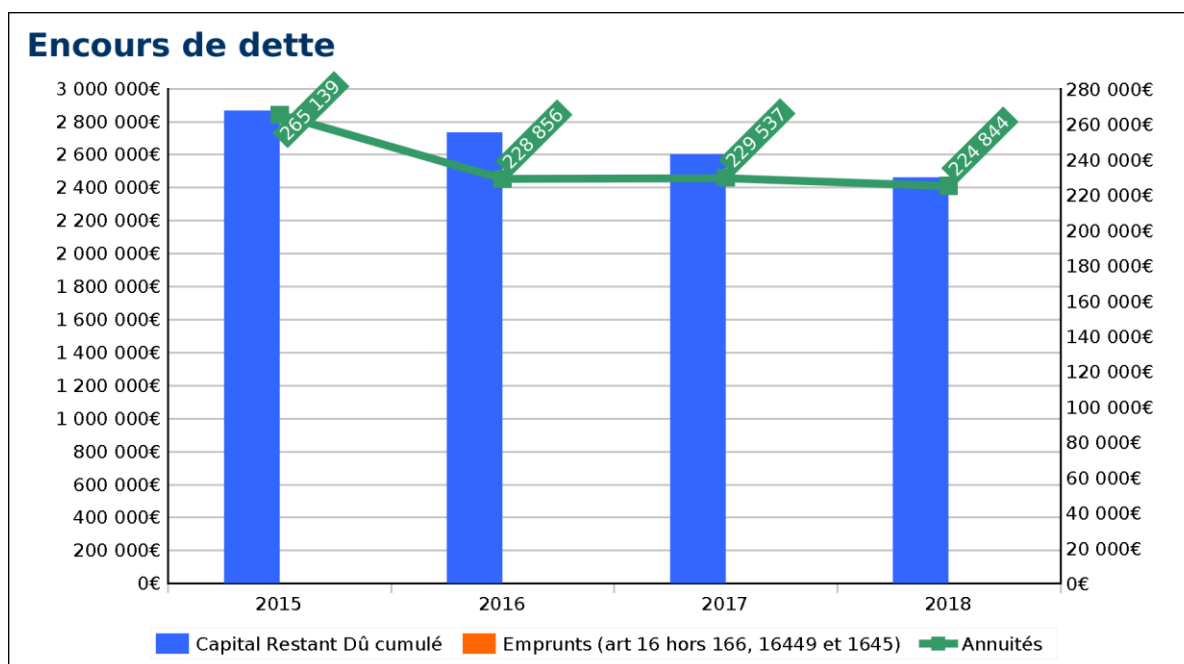
	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1
2015	2 865 767	-5,24 %
2016	2 736 113	-4,52 %
2017	2 601 345	-4,93 %
2018	2 461 261	-5,39 %
<b>Evolution 2015/2018</b>		<b>-14%</b>

### B. Annuité de dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2015	2016	2017	2018
Annuités	265 139	228 856	229 537	224 844
Capital en euro	159 585	129 655	134 767	140 084
Intérêts en euro	105 553	99 201	94 769	84 760
<b>Evolution annuité 2015/2018</b>				<b>-15%</b>

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

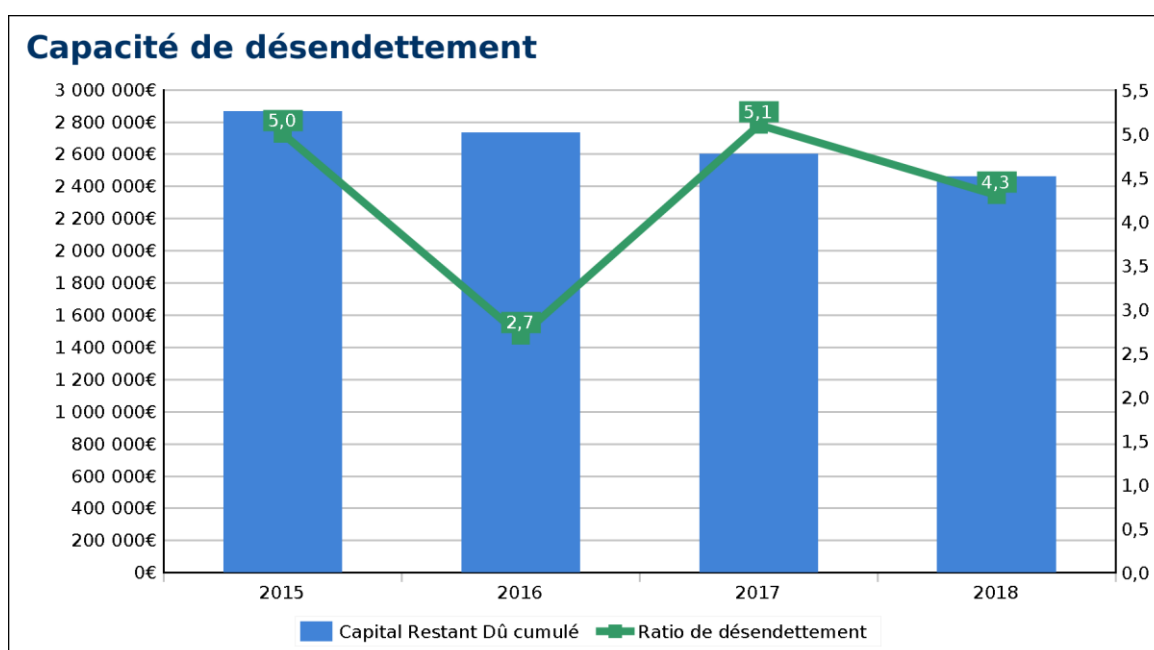


### C. Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2015	2016	2017	2018
Ratio	5 ans	2,7 ans	5,1 ans	4,3 ans



#### Ratios légaux / dette

##### Encours de dette /population (2016)

La Roque d'Anthéron	496 €
Commune rurale – 10 000 hab	606 €

##### Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement (2016)

La Roque d'Anthéron	41.05%
Commune rurale – 10 000 hab	77.02%

Selon les subventions qui seront accordées pour le financement du programme d'investissement, la commune se laisse la possibilité de recourir à l'emprunt en 2019 dans la limite d'un encours de dette du même niveau que celui de 2014 soit : 3 025 352 €

Pour mémoire le ratio de désendettement plafond fixé dans la Loi de programmation des Finances Publiques 2018/2022 est de 12 ans pour les communes.

## VI. LES BUDGETS ANNEXES

### A. L'Abbaye de Silvacane

#### 1. Le budget Abbaye

**Les recettes de fonctionnement et leur évolution pour le budget Abbaye.**

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	Observation
2015	418 792		
2016	424 392	1,34 %	
2017	365 439	-13,89 %	Problème de répartition des recettes entre Budget Abbaye et budget Boutique au niveau de la trésorerie
CA prévisionnel 2018	430 598	17,83 %	Retour à une bonne répartition

**Les dépenses de fonctionnement et leur évolution pour le budget Abbaye**

Années	Dépenses de fonctionnement
2015	237 125
2016	399 339
2017	371 758
CA prévisionnel 2018	416 325

**Les principales dépenses de fonctionnement**

**Charges de personnel :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2015	2016	2017	2018
187 301	181 973	165 983	170 000

**Charges à caractère général :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2015	2016	2017	2018
39 746	57 176	43 435	55 000

**Autres dépenses** : Il s'agit principalement du reversement de l'excédent de ce budget annexe au budget principal de la commune.

2015	2016	2017	2018
78	160 191	162 341	178 825

En 2018 les dépenses d'investissement réalisées sur le budget de l'Abbaye au 10 décembre s'élèvent à 7 112 euros, la principale dépense concerne l'étude des objets lapidaires.

En 2019 il est prévu :

- Travaux d'aménagement de la cuisine du studio de l'Abbaye
- Travaux chemin d'accès et stationnement à l'Abbaye

## 2. Le budget Boutique

### Les recettes de fonctionnement et leur évolution pour le budget boutique

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	Observation
2015	147 749		
2016	145 549	-1,49 %	
2017	160 760	10,45 %	Problème de répartition des recettes entre Budget Abbaye et budget Boutique au niveau de la trésorerie
CA prévisionnel 2018	120 000	-25,35 %	Retour à une bonne répartition

### Les dépenses de fonctionnement et leur évolution pour le budget boutique

Années	Dépenses de fonctionnement
2015	134 801
2016	137 902
2017	110 760
CA prévisionnel 2018	120 000



## B. Le village de vacances de la Baume

### Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1
2015	287 467	
2016	252 689	-12,1 %
2017	306 033	21,11 %
CA prévisionnel 2018	290 000	-5.2%

### Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1
2015	310 858	
2016	290 851	-6,44 %
2017	271 304	-6,72 %
2018	270 200	-0,41 %

### Les principales dépenses de fonctionnement

**Charges de personnel :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2015	2016	2017	2018
114 899	105 500	114 626	113 000

**Charges à caractère général :** Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

2015	2016	2017	2018
195 871	172 795	156 478	157 000

En investissement les dépenses 2018 s'élèvent au 10 décembre à 9 358 € avec pour principales dépenses du matériel tel que : robot piscine, machine à laver, tables et chaises ...

## VII. CONCLUSION

**Malgré une baisse des recettes de fonctionnement (- 17% depuis 2015), la municipalité en place s'est attaché à :**

- **Sécurisé les comptes**
  - Agent dédié au suivi des subventions au service financier
  - Poursuite des travaux de la CRC sur les restes à réaliser en investissement (caducité des subventions) et les rattachements de fin d'exercice en fonctionnement
  - Mise en place d'un logiciel de prospective financière avec Finance Active
  - Mise à disposition d'un observatoire fiscal partagé avec la métropole
  - Outils de suivi financier chaque trimestre
- **Maîtrisé ses dépenses de fonctionnement**
  - -6.2% sur la totalité des dépenses de fonctionnement depuis 2015
  - Une masse salariale qui a évolué de 1.1% depuis 2015 alors qu'elle devrait évoluer chaque année de 2% environ uniquement en tenant compte des facteurs exogènes (GVT, PPCR, cotisations...)
- **Investi à un niveau conséquent sans recourir à l'emprunt**
  - Des équipements conséquents : cuisine centrale, école Jules Ferry, complexe sportif et culturel.
  - Des travaux de voirie importants : liaison Sud Carraires des Trisonnes, Paix et Libération.

**Dans un contexte incertain, la priorité de cette fin de mandat est de :**

- **Rétablir les marges de fonctionnement**
  - Poursuivre la maîtrise de la masse salariale : non remplacement des départs à la retraite, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.
  - Continuer à optimiser les charges à caractère général : renégociation des marchés et recherche d'économies énergétiques.
  - Développer les recettes (loyers, poursuite d'impayés ...)
- **Poursuivre en 2019 les études de programmation de deux opérations et effectuer les travaux nécessaires à la mise en valeur du patrimoine et de la voirie.**
  - En 2019 des études de programmation sur deux opérations importantes : école de musique/ médiathèque et stade Bouchard.
  - Des travaux de rénovation du patrimoine (toiture clocher de l'église, écoles, logements)
  - Des travaux de voirie qui s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle tenant compte des transferts de compétences à la Métropole.